

Les lois sur les prêts pour l'achat de fermes et sur l'amélioration des maisons de ferme permettent aux agriculteurs qui veulent acquérir des terres ou améliorer leurs maisons d'obtenir une aide financière. Des écoles d'agriculture et de formation professionnelle sont établies à Olds, Fairview et Vermilion.

**Colombie-Britannique.**—Le ministère de l'Agriculture de cette province compte quatre grandes divisions: le Service de l'administration a la direction générale des programmes agricoles, applique la législation et rédige des rapports et des publications. Le Service exerce aussi une surveillance directe sur les sections suivantes: Grandes cultures, Pédologie, Pathologie des plantes, Entomologie, Apiculture, Marchés et Statistiques et Cercles d'agriculteurs et de fermières.

Le Service du bétail aide et surveille l'industrie du bétail et assure des services vétérinaires relatifs aux règlements concernant la lutte contre les épizooties; il assure aussi la surveillance des marques de bétail, l'inspection des établissements laitiers et des fermes d'élevage d'animaux à fourrure ainsi que l'inspection d'abattoirs autorisés trop petits pour avoir droit aux services d'inspection fédéraux. Le Service surveille également les travaux de la Division laitière en ce qui concerne l'inspection des laiteries commerciales, des fermes laitières et des épreuves du lait nature en laboratoire. Ses fonctionnaires sont postés dans 11 centres de la province.

Le Service de l'horticulture surveille la production des fruits, des légumes et des graines de semence et dispense ses conseils en ce qui a trait aux maladies des plantes et au contrôle des insectes. Le Service maintient des bureaux en 9 endroits dans le sud de la province.

Le Service du développement et de la propagande, au moyen de ses 17 bureaux établis dans les principales régions agricoles, offre un service de renseignements généraux aux agriculteurs. En outre, le Service offre les services de ses ingénieurs agricoles, surveille l'application du programme gouvernemental de défrichement et de la main-d'œuvre agricole, et favorise les projets des cercles de jeunes agriculteurs. Le Service comprend aussi un service de propagande avicole.

### Sous-section 2.—Collèges et écoles d'agriculture

Toutes les provinces fournissent le moyen d'acquérir une formation en sciences agricoles ou accordent de l'aide à cette fin. Pareille formation se donne au niveau de l'université ou de l'école secondaire, ou bien au moyen de cours spéciaux de brève ou longue durée. Un certain nombre d'universités des provinces du Centre et de l'Ouest canadiens offrent des cours menant à des diplômes en agriculture, en sciences ménagères et vétérinaires; en outre, elles fournissent aux diplômés des possibilités d'études supérieures et de recherches en agriculture. La plupart des cours dispensés au niveau secondaire comportent l'enseignement pratique des méthodes modernes de culture et de direction communautaire. On trouvera aux pages 450 à 453 de l'*Annuaire* de 1963-1964 l'énumération descriptive des divers services disponibles dans chaque province.

### Section 3.—Statistique de l'agriculture\*

Le Bureau fédéral de la statistique est chargé de recueillir, dresser et publier la statistique de l'agriculture. Des renseignements précieux sont obtenus lors des recensements du Canada et au moyen d'enquêtes partielles. Les résultats du recensement de 1961 sont résumés à la section 4 du présent chapitre, mais figurent plus en détail dans les publications du recensement émanant du Bureau†. On peut se procurer la liste de ces publications sur demande.

\* Revu par la Division de l'Agriculture, Bureau fédéral de la statistique.

† On peut se les procurer au Bureau fédéral de la statistique ou chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.